

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2008-83 du 17 juillet 2008 portant délégation de signature à l'acheteur du groupe de soutien
Achat – RATP/ESP**

NOR : *DEVT0829799S*

Le directeur du département, des espaces et du patrimoine (ESP),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2008 au directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP) par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

- De donner délégation à Mme Mendy (Sophie), acheteur du groupe de soutien Achats, à l'effet de signer en son nom :
- 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 150 000 euros ainsi que de leurs avenants éventuels.
 - 1.2. Les marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 150 000 euros, ainsi que leurs avenants éventuels.
 - 1.3. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés et bons de commande susvisés, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations, et les décomptes.
 - 1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mendy (Sophie), de donner délégation à M. Le Menach (Gilles), à l'effet de signer tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 17 juillet 2008.

*Le directeur du département
des espaces et du
patrimoine,
R. Feredj*